Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

AMPUS • BARGÈME • BARGEMON • CALLAS • CHÂTEAUVIOLLE • COMPS-SUR-ARTUBY
DRAGUIGNAN • FIGANIÈRES • FLAYOSC • LA BASTIDE • LE MUY • LES ARCS-SUR-ARGENS • LORGUES • MONTFORT-SUR-ARGENS • SALERNES • SILLANS-LA-CASCADE • TARADEAU • TRANS-EN-PROVENCE • VIDAUBAN

www.dracenie.com

RAPPORT 2017

GESTION DES DÉCHETS

PRIX & QUALITÉ DU SERVICE



GESTION DES DÉCHETS RAPPORT2017

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE

Communauté d'Agglomération Dracénoise contact@dracenie.com 04 94 50 16 20

RÉGLEMENTATION

DÉCRET N° 2015-1827 DU 30 DÉCEMBRE 2015 PORTANT SUR DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION ET DE SIMPLIFICATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS NOR : DEVP1528638D

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

SOMMAIRE

1 **La collecte des déchets**



➔ **1.1: Territoire desservi et nombre d'habitants**

➔ **1.2 : Collecte des déchets des ménages :**

-1.2.1: Fréquence de collecte
-1.2.2: Nombre et localisation des déchèteries
-1.2.3: Collectes séparatives proposées

2 **Le traitement des déchets**



➔ **2.1: Traitement des déchets ménagers et assimilés :**

- 2.1.1: Localisation des unités de traitement
 - -2.1.1.1: Ordures ménagères résiduelles
 - -2.1.1.2: Emballages, papiers, verre
- 2.1.2: Synoptique de collecte, transport et traitement.
- 2.1.3: Tonnage traités
- 2.1.4: Taux de valorisation

➔ **2.2: Mesures prises pour prévenir, atténuer les préjudices sur la santé**

3 **Le coût des déchets**



➔ **3.1: Synoptique des modes de gestion**

➔ **3.2: Montant annuel des dépenses et recettes**

-3.2.1: Dépenses du service sur l'année
-3.2.2: Aides reçues et recettes perçues
-3.2.3: Représentation graphique

➔ **3.3: Coûts aidés et cout complets par étape technique**

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

1.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

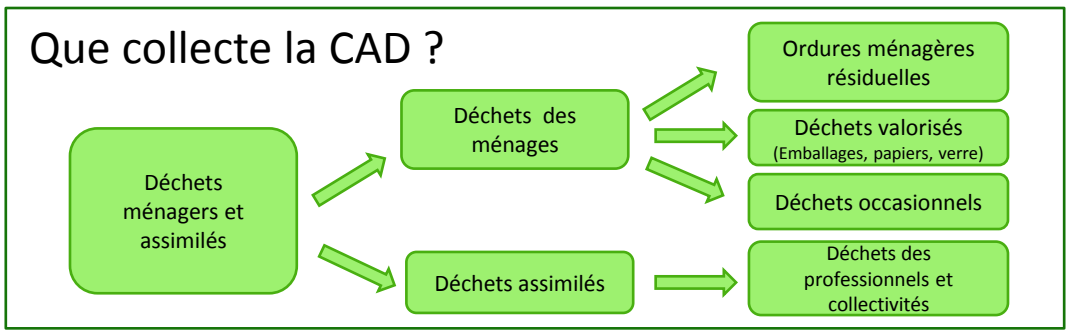


La communauté d'agglomération dracénoise regroupe 23 communes autour de la ville centre, Draguignan. Bien que sa population soit de 110 014 habitants, la population prise en compte pour l'établissement de ce rapport est celle dite « sans double compte » (107 518 habitants).

En matière de pré-collecte des déchets, la Dracénie est organisée selon deux modes :

- Points d'apports volontaires pour 94% de la population.
- Porte à porte pour 6 % de la population.

En mai 2016, un sinistre à eu lieu à la déchèterie et au quai de transfert des ordures ménagères de Draguignan. Cela a impacté les coûts et les tonnages.

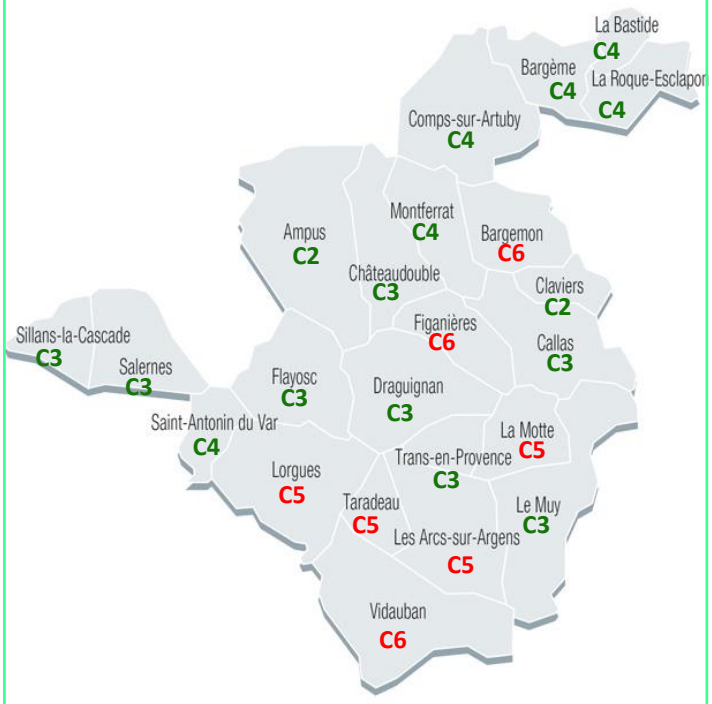


GESTION DES DECHETS
RAPPORT
PRIX ET QUALITE DU SERVICE
Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

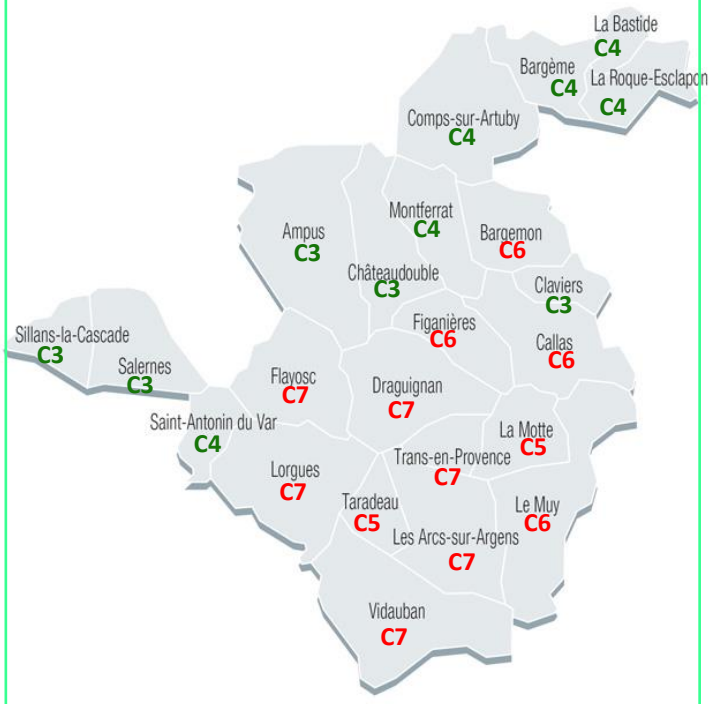
1.2.1 FREQUENCE DE COLLECTE

DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Fréquences moyennes en basse saison pour les écarts



Fréquences moyennes en haute saison pour les centres villes

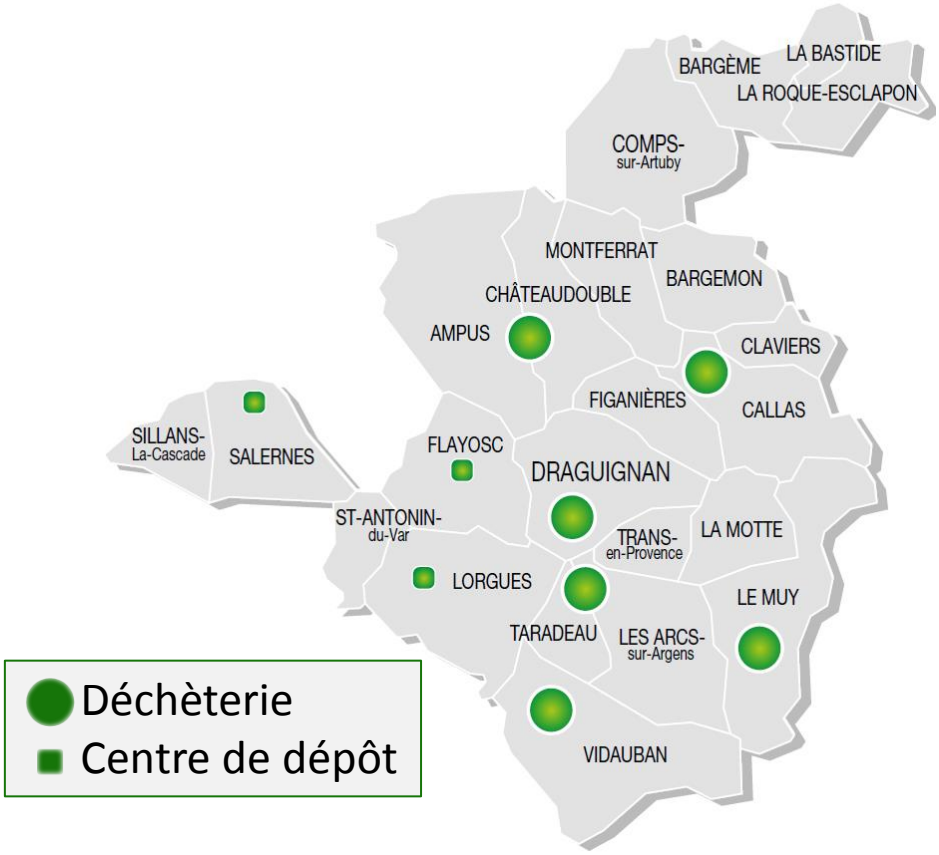


Les ordures ménagères résiduelles sont collectées à des fréquences variables selon les communes, les saisons et selon les densités urbaines au sein même des communes. Les valeurs présentées sont des fréquences moyennes.

Les camping sont collectés selon les mêmes modalités.

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

1.2.2 LES DECHETERIES



Le territoire de la CAD dispose de 9 équipements :
6 déchèteries et 3 centres de dépôts (qui ne réceptionnent pas tous les flux).

Types de déchets acceptés en déchèteries :

- Bois
- Consommables informatiques
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets verts
- Eléments d'ameublement
- Encombrants non valorisés
- Ferrailles
- Gravats/inertes
- Huiles alimentaires
- Pneus
- Textiles

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

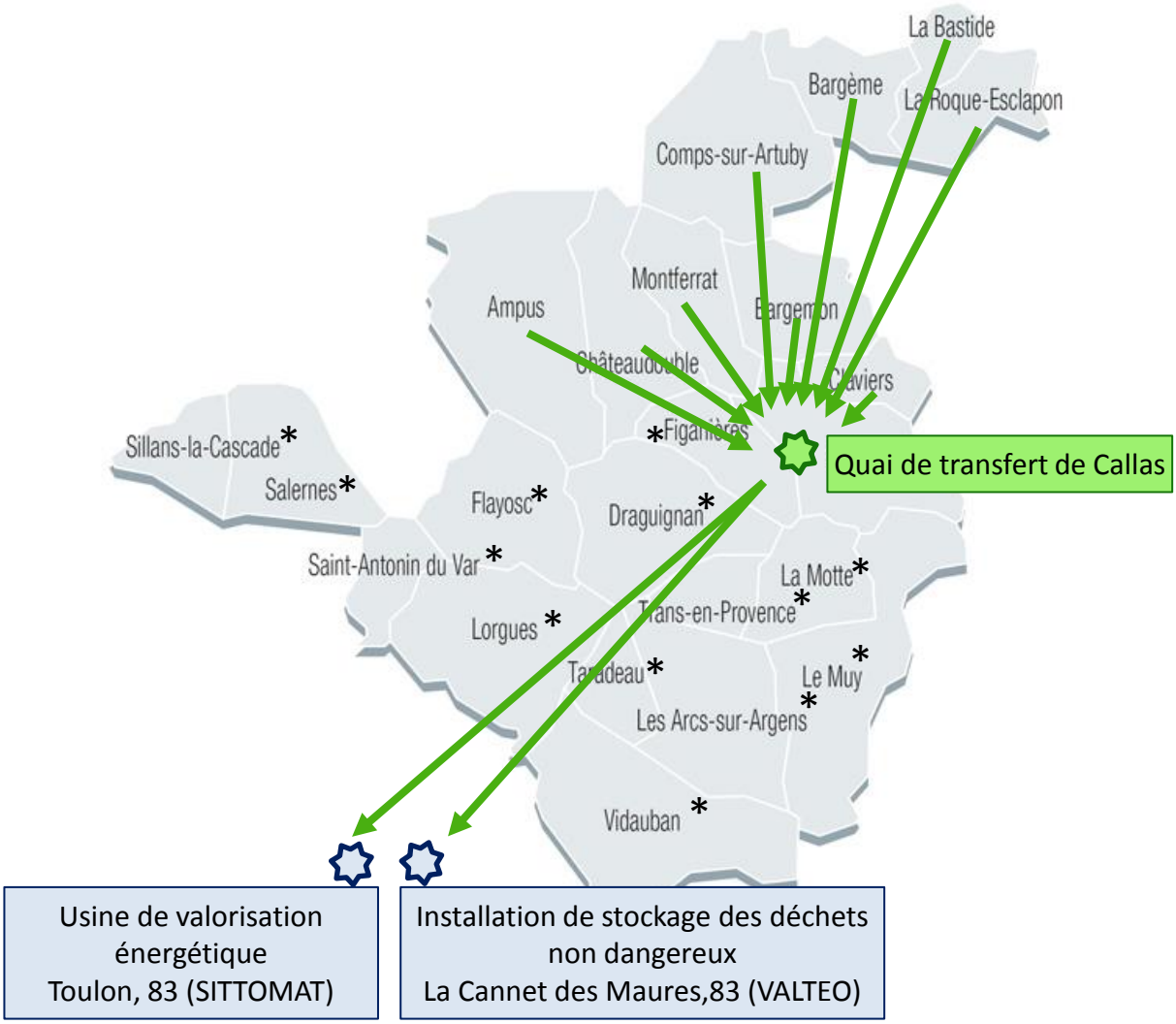
1.2.3 COLLECTES SEPARATIVES

	Type de collecte				
	Porte à porte	Points d'apports volontaires	Collecte chez les commerçants	Collecte à la demande chez les particuliers	Apports volontaires en déchèteries
Ordures ménagères résiduelles	X	X			
Emballages	X	X			X
Verre		X			X
Papiers		X			X
Textiles		X			X
Cartons			X		X
Déchets verts				X	X
Encombrants non valorisables				X	X
Eléments d'ameublement				X	X
Huiles alimentaires					X
Gravats/inertes					X
Ferrailles					X
Bois					X
Déchets Electriques et Electroniques					X
Pneus					X
Consommables informatiques					X
Déchets Dangereux Spécifiques					X

La CAD propose à ses administrés plusieurs modes de collecte afin d'optimiser le taux de captage et de valorisation des déchets.

GESTION DES DÉCHETS
RAPPO
PRIX ET QUALITE DU SERVICE
Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

2.1.1.1 LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT DES OMR



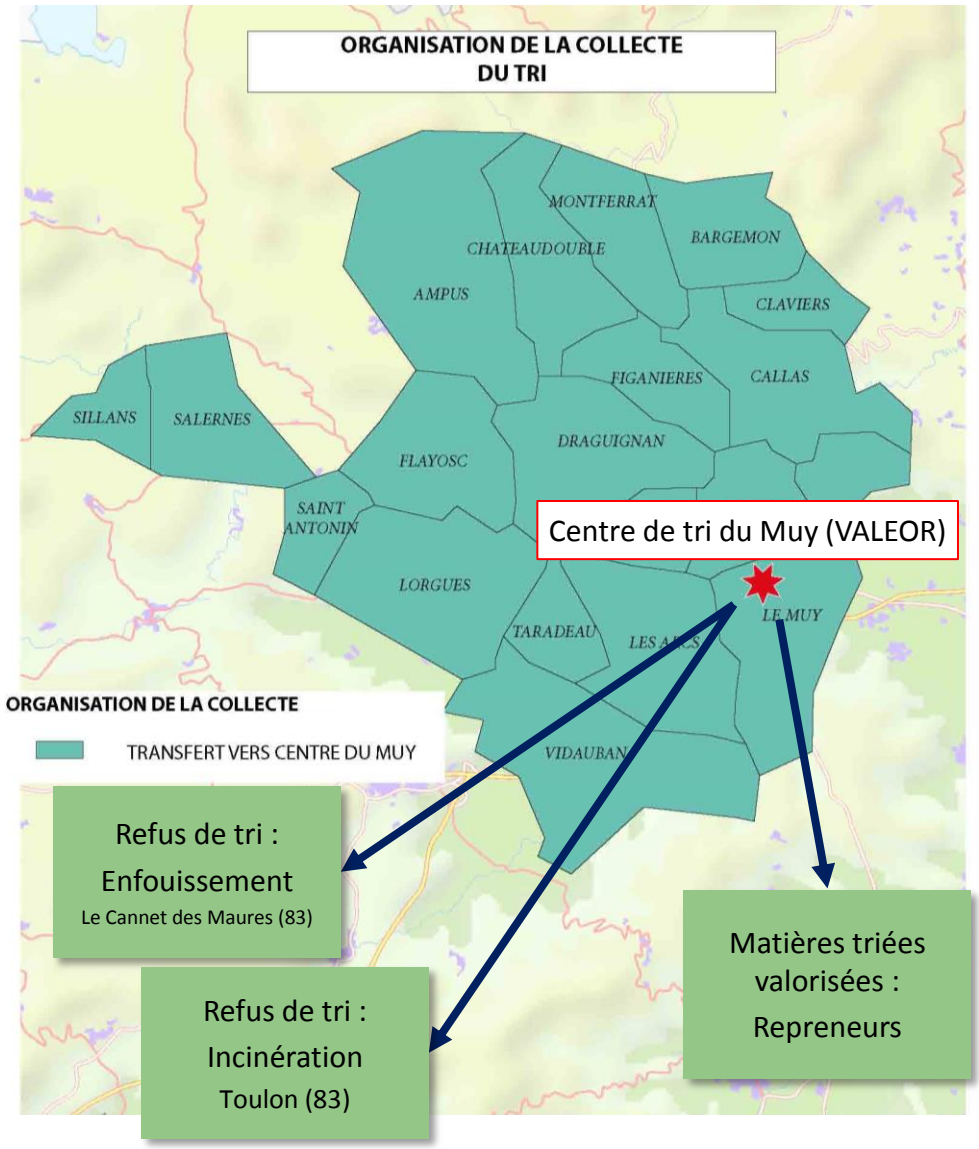
Une fois collectées, une partie des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est transportée vers l'*installation de stockage des déchets non dangereux* du Cannet des Maures, dit le Balançan, pour traitement par l'entreprise VALTEO. Depuis 2016, une seconde partie des OMR est collectée et envoyée vers l'*usine de valorisation énergétique* de Toulon (Rendement énergétique supérieur ou égal à 0,65, Exploitation ZEPHIRE, SITTOMAT). Cela concerne 7 423 tonnes (18%) des 42 061 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

Le 8 mai 2016, un incendie à endommagé le quai de transfert des OMR de Draguignan. Depuis cette date, les OMR de 8 communes transitent par CALLAS. Le reste des OMR est transporté directement vers Le Balançan sans transfert préalable (*).

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

2.1.1.2 LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

DES EMBALLAGES, PAPIERS ET VERRE



Le centre de tri des déchets non dangereux de la société Valéor est implanté sur le territoire de la CAD.

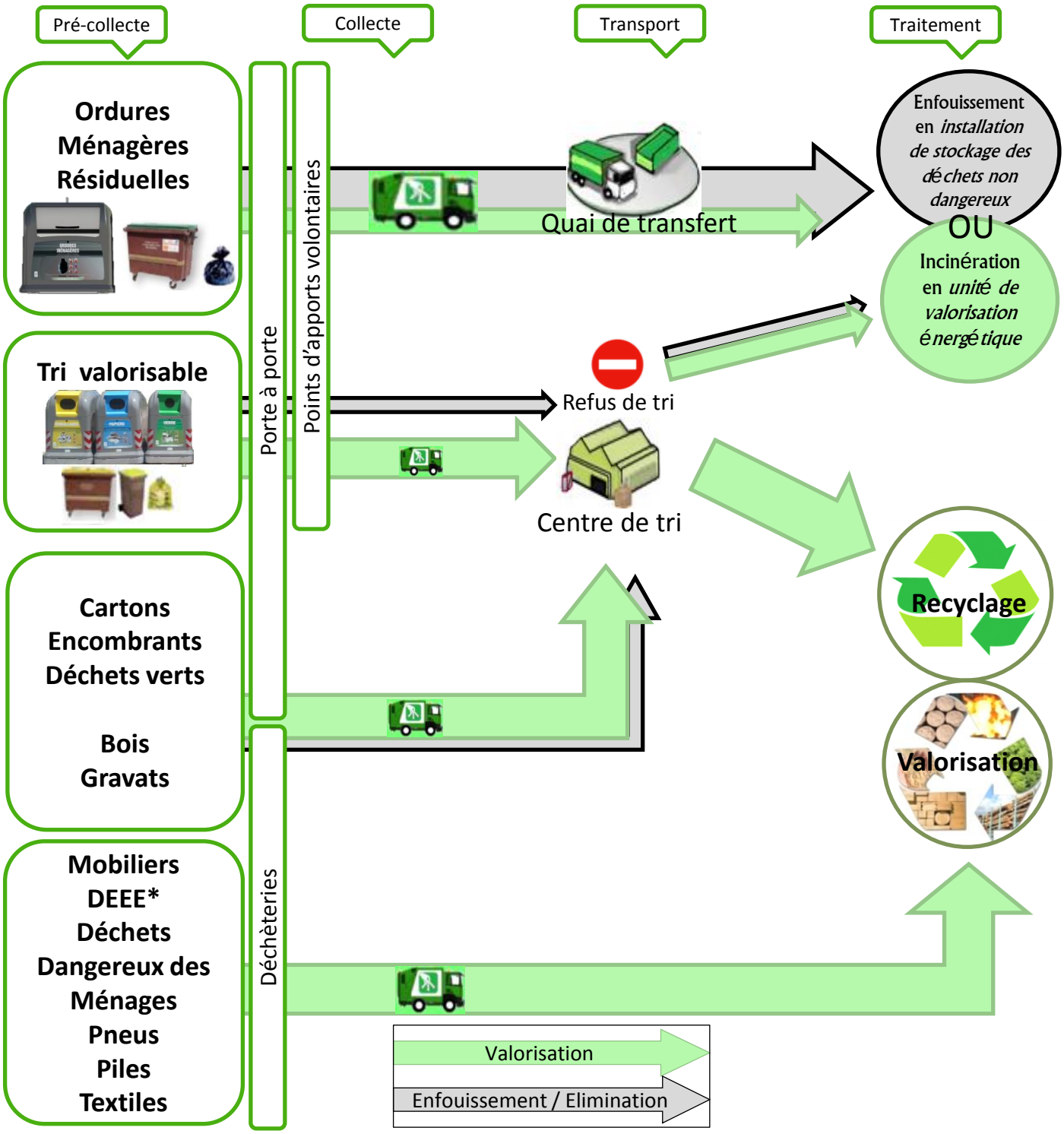
Les repreneurs sont situés sur l'ensemble du territoire français.

Concernant les fréquences de collecte:

Le porte à porte est collecté 1 fois par semaine et les points d'apports volontaires selon le taux de remplissage des colonnes.

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

2.1.2 SYNOPTIQUE DES MODES DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT



*** Déchets d'Eléments Electriques et Electroniques**

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

2.1.3 TONNAGES TRAITES

Ci-dessous sont présentés la qualité, la quantité, la production et le mode de traitement des déchets gérés par la CAD :

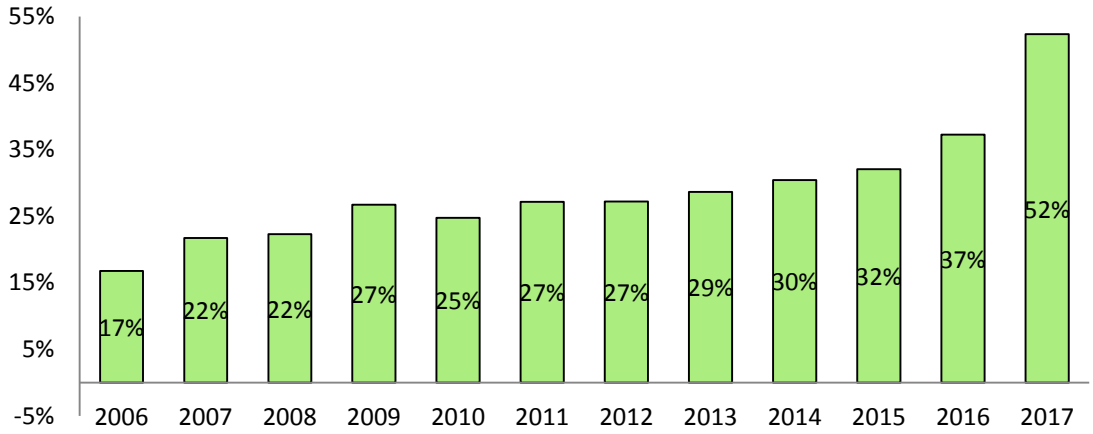
Déchet	Tonnages 2017	Kg/hab CAD 2017	Tonnages 2016	Kg/hab CAD 2016	Kg/hab PACA 2015	Traitement	Localisation
Ordures ménagères résiduelles	34 638	322	41 474	394	392	Enfouissement	Le Cannet des Maures (83)
	7 423	69	1 374	13		Incinération	Toulon (83)
Encombrants	3 847	36	7 518	71	77	Enfouissement	Le Cannet des Maures (83)
	3 556	33				Valorisation	France 06,83, Italie
Bois	2 446	23	2 144	20	10	Incinération	Cabasse (83)
						Recyclage Réutilisation	Paneautiers (Italie)
Verre	2 451	23	2 242	21	21		Le Muy (83)
Emballages ménagers	2 041	19	1 848	18	34		
Papiers	1 621	15	1 573	15			
Cartons	763	7	694	6,5	/		
DEEE *	802	7	689	7	5		Courbevoie (92)
Déchets d'ameublement	1 616	15	1 079	10	8,4		Appilly (60)
Textiles	322	3	311	3	2,5		Saint-Auban (06)
Ferrailles	1 429	13	1 221	12	10		Mougins (06)
Déchets Dangereux des ménages	131	1	105	1	2,5		Fréjus (83)
Pneus	53	0,5	35	0,3	/		Lyon (69)
Piles	1,5	0,01	2	0,02	/		France
Gravats	8 358	78	6 718	64	81		Cabasse (83)
Déchets verts	9 707	90	8 758	83	71	Compostage	
						Incinération	
Huiles	32	0,3				Valorisation	France
TOTAL	81 236	755	77 783	739	570		

*Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

2.1.4 TAUX DE VALORISATION

Pourcentage de valorisation des déchets

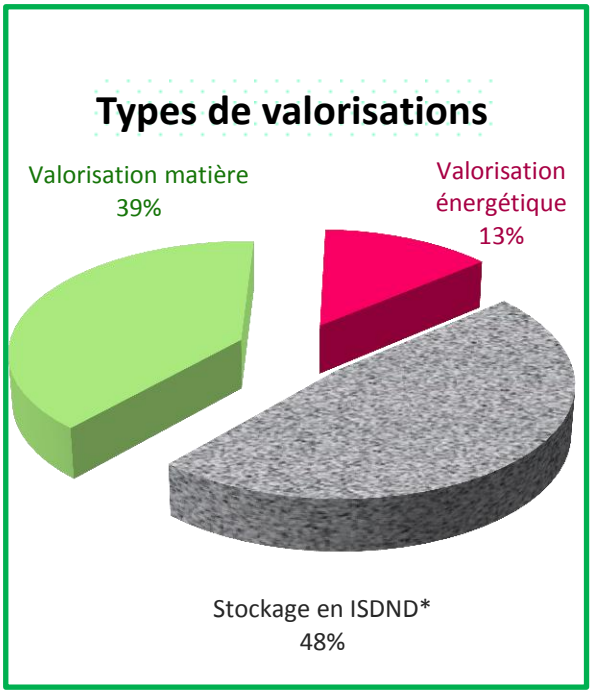


En 2017 le taux de valorisation des déchets atteint les 52 %.
Ce taux est en progression constante depuis la création de la CAD, expliqué par le déploiement du tri en colonnes et en déchèteries.

Depuis 2016 une partie des OMR, du bois, des déchets verts et des refus de tri sont valorisés énergétiquement.

Le pouvoir calorifique du déchet brulé est récupéré sous forme de chaleur ou d'électricité.

Nous avons réduit depuis 2010 nos quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage de 22 %.



Nos déchets stockés en ISDND* proviennent des ordures ménagères résiduelles non valorisées (43%) et des refus de tri (5%)

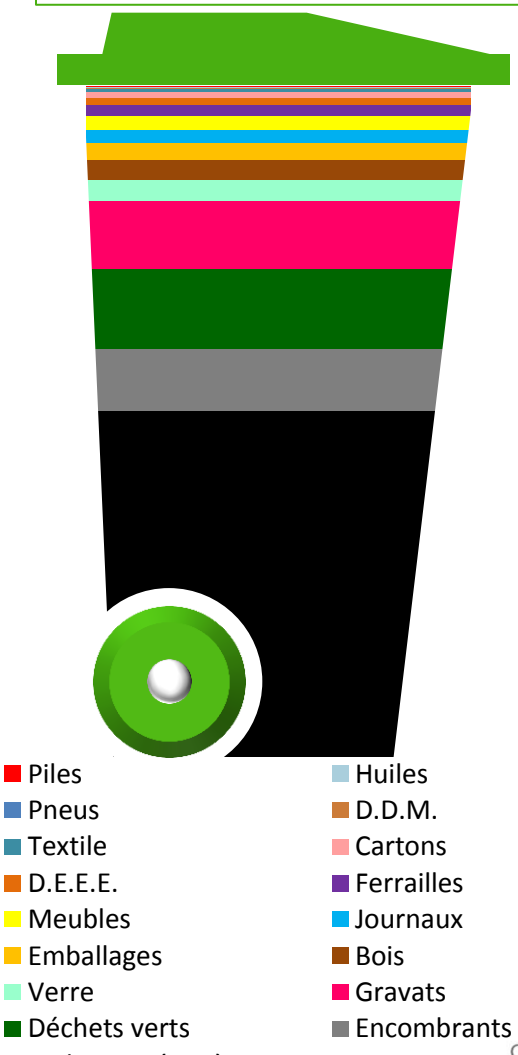
*Installation de stockage des déchets non dangereux

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

2.2 MESURES PRISES POUR ATTÉNUER LES EFFETS PREJUDICIABLES DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS

En matière de déchets, la CAD a entamé depuis 2014 de grandes réformes de son service : optimisation financière et progrès des performances environnementales. Pour mémoire, à la création de la CAD, le taux de valorisation des déchets était presque nul. En 2006, 17% des déchets étaient valorisés, grâce au déploiement du tri et des déchèteries. En 2017, la poursuite des efforts entrepris permet d'atteindre 52%. Pour 2020, l'ambition est de dépasser les objectifs règlementaires de taux de valorisation à 55 %, grâce aux mesures suivantes :

Répartition des tonnages collectés en 2017



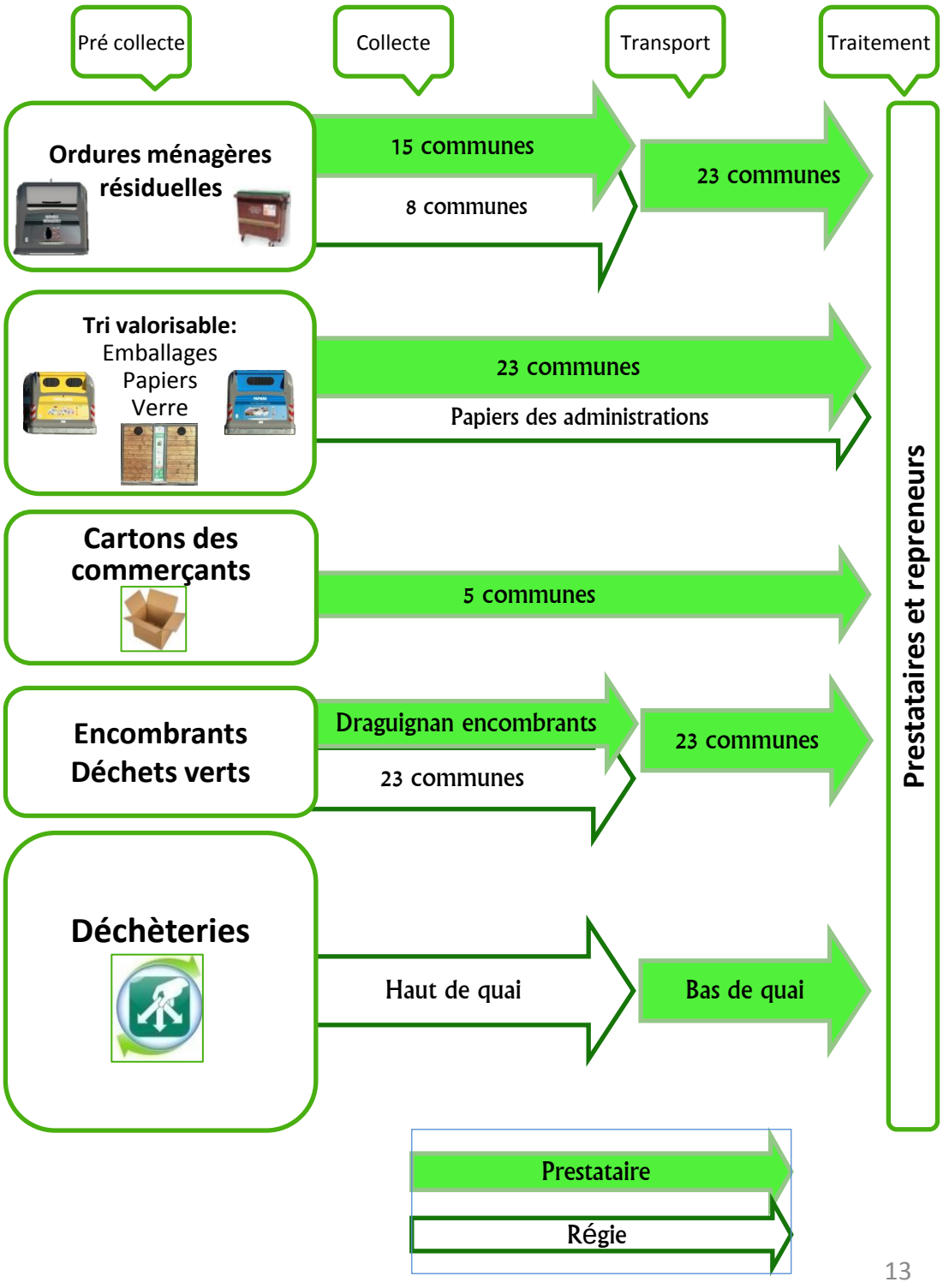
- L'optimisation des **déchèteries** : Finalisation du maillage des équipements sur le territoire et l'adaptation progressive des conditions d'accueil aux besoins des usagers (horaires, nature des déchets acceptés …) ;
- L'optimisation des **collectes** : Remplacement progressif des bacs de regroupements par des points d'apport volontaires, plus adaptés aux usagers, plus performants en matière de tri, plus efficients pour les collectes ;
- L'optimisation du **traitement** : Préparation de la sortie du « tout enfouissement ». En effet, la CAD est volontaire pour accueillir sur son territoire une unité de tri et de valorisation des déchets ménagers, dans l'objectif de valoriser plus de 60% de ses OMR actuelles (OMR : ordures ménagères résiduelles).

Toutes ces réformes représentent sur le mandat un coût de 6,5 M d'€, soit environ 11% des capacités totales d'investissement de la CAD.

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits **: + 23 %**

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

3.1 SYNOPTIQUE DES MODES DE GESTION



Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

3.2.1 DEPENSES DU SERVICE

	Administration des déchets	Déchèteries	OMR et Tri sélectif	**TOTAL**
Communication		11 547 €	5 145 €	16 693 €
Patrimoine		29 141 €	15 893 €	45 033 €
Consommables	1 789 €	40 473 €	95 697 €	137 960 €
Véhicules		38 367 €	102 716 €	141 083 €
Dotations aux amortissements et Intérêts des emprunts	11 630 €	112 543 €	331 160 €	455 333 €
Rémunération du personnel	259 002 €	872 509 €	911 149 €	2 042 660 €
Prestations de service		2 784 777 €	13 476 504 €	16 261 281 €
TOTAL	**272 421 €**	**3 889 357 €**	**14 938 265 €**	**19 100 043 €**

Les missions du service déchets sont très majoritairement confiées à des prestataires. C'est le cas pour une grande partie de la collecte, du tri et du traitement des déchets. Les dépenses de prestations de service représentent plus de 85% de nos dépenses.

Quant aux ressources humaines, elles représentent 11% des dépenses.

1,9 millions d'euros ont été dépensés pour l'investissement en 2017.

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

3.2.2 RECETTES DU SERVICE

SOUTIENS D'ORGANISMES AGREES ET RECETTES DE VALORISATION

Détail des recettes de la collecte sélective	Montant		
Vente cartons			26 639 €
Vente verre			59 671 €
Soutiens au tri du papier	79 000 €	Journaux	181 966 €
Vente papier des journaux	102 966 €		
Ventes métaux	2 317 €	Emballages	**974 352 €**
Vente acier	10 315 €		
Vente cartonettes et briques	46 539 €		
Vente plastiques des emballages	58 626 €		
Vente de Papiers des emballages	209 052 €		
Soutiens au tri	647 502 €		
Total recettes collecte sélective			**1 242 628 €**

Détail des recettes des déchèteries	Montant
Recettes diverses	311 €
Vente cartons	17 899 €
Vente cartes déchèteries aux professionnels	120 133 €
Vente Ferrailles	130 672 €
Soutiens textiles	10 530 €
Soutiens REP DEEE	50 910 €
Soutiens REP meubles	64 549 €
Total recettes déchèteries	**395 004 €**

Recettes	Montant
Recettes déchèteries	395 004 €
Recettes collecte sélective	1 242 628 €
Recettes T.E.O.M.	17 756 903 €
Total Recettes	**19 394 535 €**

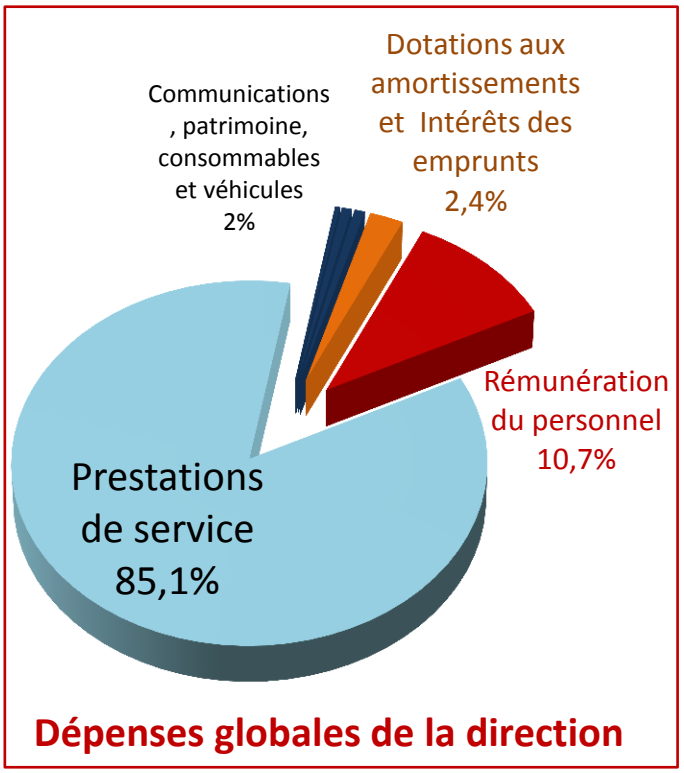
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) représente 92% des recettes perçues par la CAD en 2017.

Suite au sinistre de 2016, et un surcout estimé à 1,8 millions d'euros en 2017, la CAD a perçu 1,35 millions d'euro de recettes.

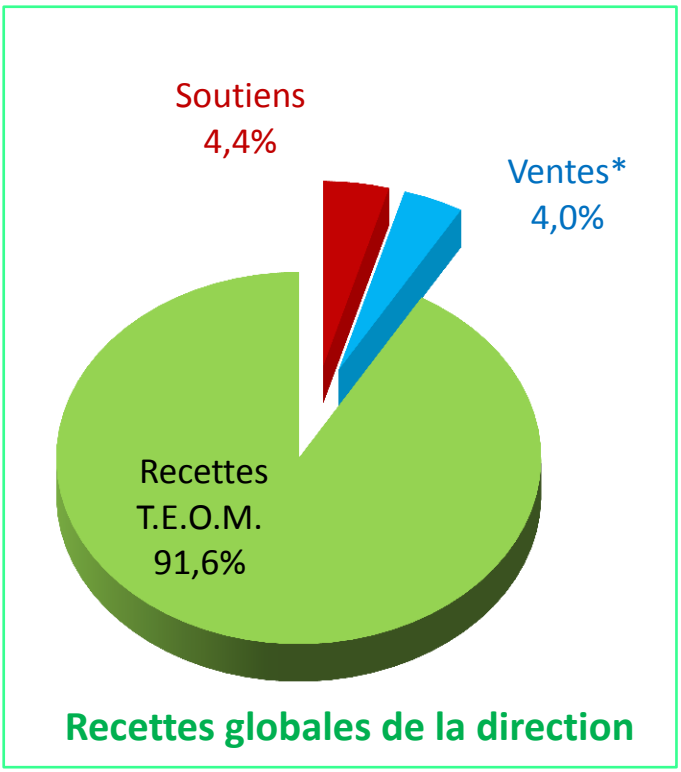
Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

3.2.3 REPRESENTATION GRAPHIQUE

DES DEPENSES ET RECETTES

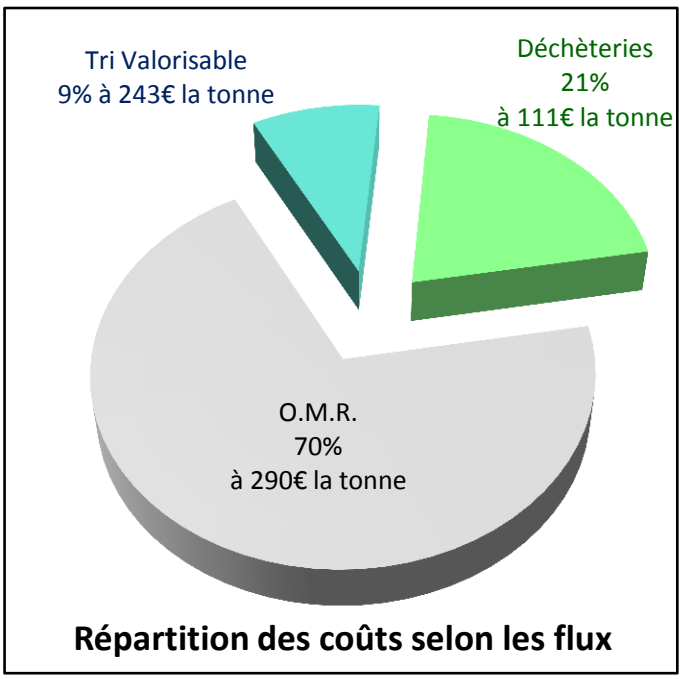


Dépenses globales de la direction



Recettes globales de la direction

* Ventes de cartes de déchèteries et de matériaux

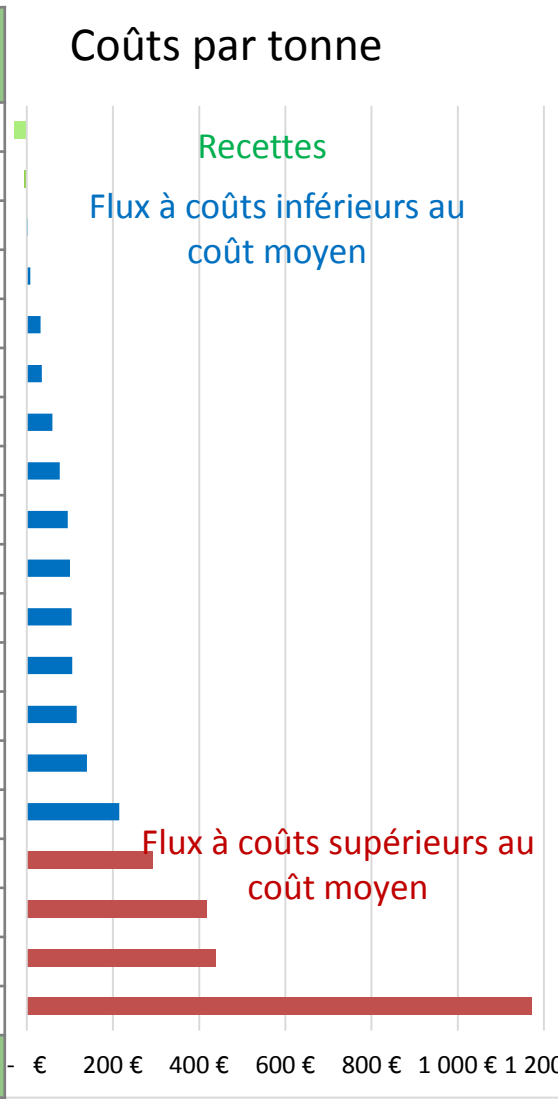


Répartition des coûts selon les flux

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE

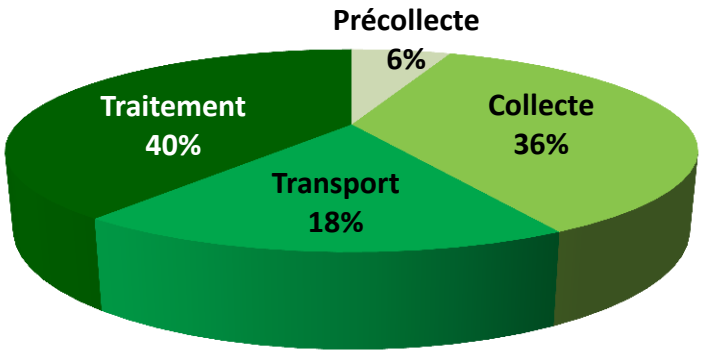
3.3 COÛTS

Coût complet par tonne des déchets	€ TTC / T	% de tonnage
DEEE	- 29 €	1%
DEA	- 5 €	2%
Textile	2 €	0,4%
Piles	9 €	0,002%
Huiles	32 €	0,04%
Ferrailles	35 €	2%
cartons déchèterie	60 €	0,4%
Gravats	76 €	10%
Journaux Ménagers	95 €	2%
Déchets verts broyés	100 €	0,1%
Verre	104 €	3%
Bois	106 €	3%
Pneus	116 €	11%
Déchets verts	140 €	1%
Encombrants NV	215 €	9%
Ordures ménagères R.	290 €	52%
Cartons du commerce	418 €	1%
Emballages Ménagers	438 €	3%
Déchets Dangereux Ménagers	1 170 €	0,2%
TOTAL	214 €	100 %



Etape technique	Coût
Précollecte (contenants)	1 136 964 €
Collecte	6 892 296 €
Transport	3 515 088 €
Traitement	7 555 696 €
TOTAL	19 100 043 €

Dépenses par étape technique



Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_135-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

SQUARE MOZART
CS 90129
83004 DRAGUIGNAN CEDEX

TÉL. 04 94 50 16 20
FAX 04 94 60 34 71

www.dracenie.com
contact@dracenie.com

fb.com/AggloDracenoise
@AggloDracenoise